



GUIDE DE ROUTE

Samedi 29 juin 2024



CLASSIQUE FÉMININE
du **VAL DE MORTEAU N2**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6-9
Récompenses / Dotations	10
Liste des N2 Femmes engagées	11
Carte et profil du parcours	12-13
Itinéraire-horaire	14
Contacts	15
Partenaires	16

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la Classique féminine du val de Morteau - Bourgogne Franche-Comté, 4ème manche de Coupe de France Femmes N2 est constitué par les membres suivants :

Président	Jean-François DUCROT
Directeur de course	Fabien VARDANÉGA
Secrétaire	Valérie PERRENOUD
Correspondant équipes	Jason ROY

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	MICHAUD Max
Commissaire 1	PARIS Patrick
Commissaire 2	FLACELIERE Christophe
Juge à l'arrivée	BERNARD Julien
Commissaire moto 1	MEZZETA Daniel
Commissaire moto 2	REGNET Marie-Christine

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Équipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La **clôture des engagements** est fixée au :

Mercredi 26 juin à 20h00

Les modifications de la liste des engagées (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES

Elite

Open

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2024](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Classique Féminine du Val de Morteau est organisée par le Vélo club Morteau Montbenoit sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le samedi 29 juin 2024 à LES COMBES (25500).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes Élites, Opens et U19.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 4ème manche de la Coupe de France National Femmes 2023.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

- ▶ Équipes labellisées « National 2 Femmes » *
- ▶ Sélections régionales, (hors effectif N1/N2)
- ▶ Sélections départementales, (hors effectif N1/N2)
- ▶ Individuelles de club, (hors effectif N1/N2)

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra **le vendredi 28 juin de 16h à 17h45**, salle du conseil - Mairie des Combes - 1, place de la Mairie -25500 LES COMBES. La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à cette même permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des membres du Collège des arbitres est fixée à **18h, le vendredi 28 juin**, salle du conseil - Mairie des Combes - 1, place de la Mairie -25500 LES COMBES.

ARTICLE 5. RADIO - TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **Basso Assistance**.

Le service est assuré au moyen de 1 voiture et 1 moto neutres, avec chauffeurs et mécaniciens.

L'encadrement sportif des équipes françaises devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme entraîneur Fédéral, Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'État (DEJEPS, DES JEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat de sport (CTS).

Pour les diplômes des équipes étrangères, cette disposition sera validée par le jury des arbitres (la mention « coach » ou « directeur sportif » étant suffisante).

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 9 du règlement de la coupe de France.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes, l'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du postulat suivant :

Postulat initial*: L'ordre des véhicules sera fixé sur la base du classement individuel de la Coupe de France, avec la prise en compte de la première coureuse de chaque équipe. Dans le cas où la ou les coureuses concernées ne sont pas présentes sur l'épreuve, les équipes concernées conservent leur place au sein de la file des Directeurs Sportifs.

Les autres structures participantes* qui ne possèdent pas de coureuses classées dans le classement individuel feront parties du premier tirage au sort.

** Si l'encadrement sportif de l'équipe ne répond pas aux conditions de diplômes décrites à l'article 6 et / ou si des équipes ne sont pas présentes à la réunion des Directeurs sportifs, un second tirage au sort avec l'ensemble des équipes concernées sera réalisé.*

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation. Il est préconisé aux encadrements des équipes de réaliser le ravitaillement dans la zone de collecte des déchets (KM7).

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes les compétitrices situées dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement individuel U19

Classements annexes :

- ▶ **Classement de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet de **la côte du Lavot**, au **2^{ème} (KM 21,7)**, **4^{ème} (KM 45,5)** et **6^{ème} tour (KM 69,3)**, répertoriés selon la cotation suivante: **6 - 4 - 2** aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement final de la montagne, celles-ci sont départagées selon leur place au classement de la course.

ARTICLE 11. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

Classement Individuel			
Total : 1220€			
1 ^{ère}	246 €	11 ^{ème}	21 €
2 ^{ème}	183 €	12 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	146 €	13 ^{ème}	18 €
4 ^{ème}	122 €	14 ^{ème}	17 €
5 ^{ème}	98 €	15 ^{ème}	15 €
6 ^{ème}	85 €	16 ^{ème}	14 €
7 ^{ème}	67 €	17 ^{ème}	14 €
8 ^{ème}	55 €	18 ^{ème}	14 €
9 ^{ème}	37 €	19 ^{ème}	12 €
10 ^{ème}	24 €	20 ^{ème}	12 €

Classement Individuel U19	
1 ^{ère}	150 €
2 ^{ème}	100 €
3 ^{ème}	50 €

Classement de la montagne	
1 ^{ère}	150 €
2 ^{ème}	100 €
3 ^{ème}	50 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1820 euros.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à l'école des Combes.

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue dans **un délai ne devant excéder 10 minutes après l'arrivée :**

- ▶ Les trois premières concurrentes de l'épreuve
- ▶ La lauréate du classement de la montagne
- ▶ La lauréate du classement U19
- ▶ La meilleure équipe de la manche

ARTICLE 14. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture du Doubs. Tous les véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisement allumés.

ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr
04 56 59 00 74.

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place au KM 7 sur longueur de 300m. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone, sous risque de pénalités

ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire	Vendredi 28 juin 2024 De 16h à 17h45
Lieu	Salle du conseil Mairie des Combes 1, place de la Mairie 25500 LES COMBES

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire	Vendredi 28 juin 2024 A 18h
Lieu	Salle du conseil Mairie des Combes 25500 LES COMBES

SIGNATURE PRESENTATION DES EQUIPES

Horaire	7h45
Lieu	Podium protocolaire

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	École des Combes
-------------	------------------

HOPITAUX

HOPITAUX	
Lieu	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté 2 Fbg Saint-Etienne, 25300 Pontarlier
Contact	03 81 38 54 54
Lieu	CHU BESANCON 3, Boulevard Alexandre Flemming 25000 BESANCON
Contact	03 81 66 81 66



HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

Adresse : 7, place de la Halle, 25500 MORTEAU
Téléphone : 03 81 67 18 53

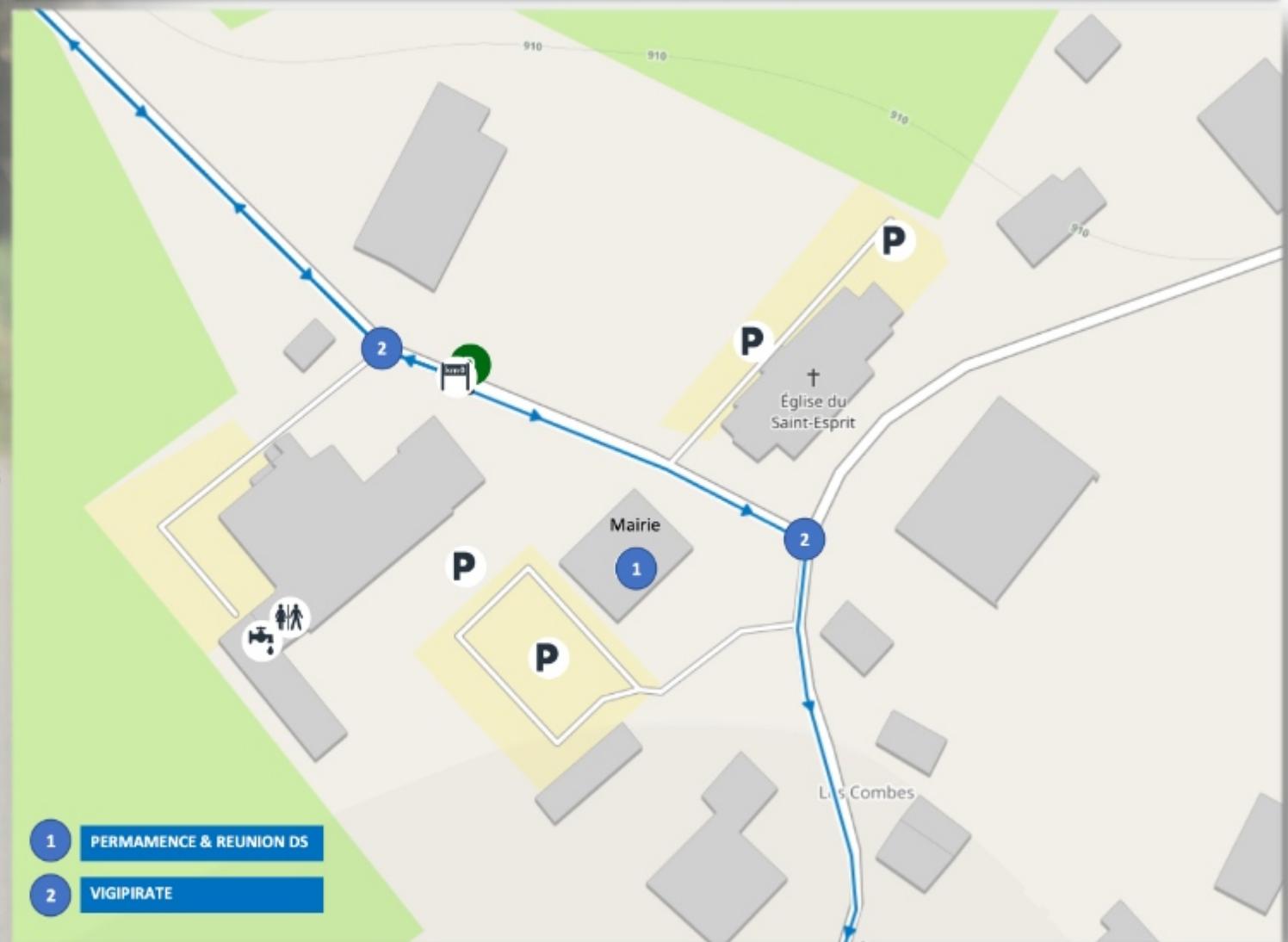
HOTELS A PROXIMITE

NOM	ADRESSE
Hôtel Les Montagnards	7 Bis Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.08.86
Hôtel La Guimbarde	10 Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.14.12
Espace Morteau	10 Chemin. Du Breuille, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.48.72
L'évasion tonique	9 Rue des Vergers, 25130 Villers-le-Lac Tél : 03 81 68 02 89
Hôtel restaurant Les Cygnes	31 Rte des Brenets, 25130 Villers le Lac Tél : 03.81.68.01.20





SITE DÉPART ET ARRIVÉE



GPS 47.059024798139795, 6.5433604629723705

A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre-elles par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première U19** la **première équipe de l'épreuve** pourront être récompensées.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes au maximum après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

- ▶ Les trois premières de la dernière épreuve,
- ▶ Les prix spéciaux de l'épreuve,
- ▶ Le podium (3 lauréates) du classement général individuel final de la coupe de France, ou, en leur(s) absence(s), leurs directeurs(trices) sportifs(ves) s'ils/elles sont présents (es)
- ▶ Le podium par équipe (3 lauréats) du classement général par équipes de la Coupe de France ou, en leur(s) absence(s), les directeurs(rices) sportifs(ves), s'ils/elles sont présents (es)

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



NATIONAL 2
ROUTE FEMMES
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



ABUS - SPRINTEUR CLUB FÉMININ



CSM PUTEAUX



DES ROUES EN ELLES



DONNONS DES ELLES AU VELO EVRY COURCOURONNES



ENTENTE CYCLISTE THAONNAISE



EURINVEST BY ALBI VELO SPORT (NOUVELLE STRUCTURE)



HEXAGONE



LADIES VENDÉE PIVETEAU BOIS



MARMANDE WOMEN DEVELOPPEMENT



OCOITANE CYCLISME FORMATION



TEAM ARDENNES CYCLISME



TEAM AVESNOIS FEMININ (NOUVELLE STRUCTURE)



TEAM FÉMININ HAUTS-DE-FRANCE



TEAM OZARM STAMINA L'ISLE SUR LA SORGUE



TEAM PRAZ SUR ARLY HAUTE SAVOIE (NOUVELLE STRUCTURE)



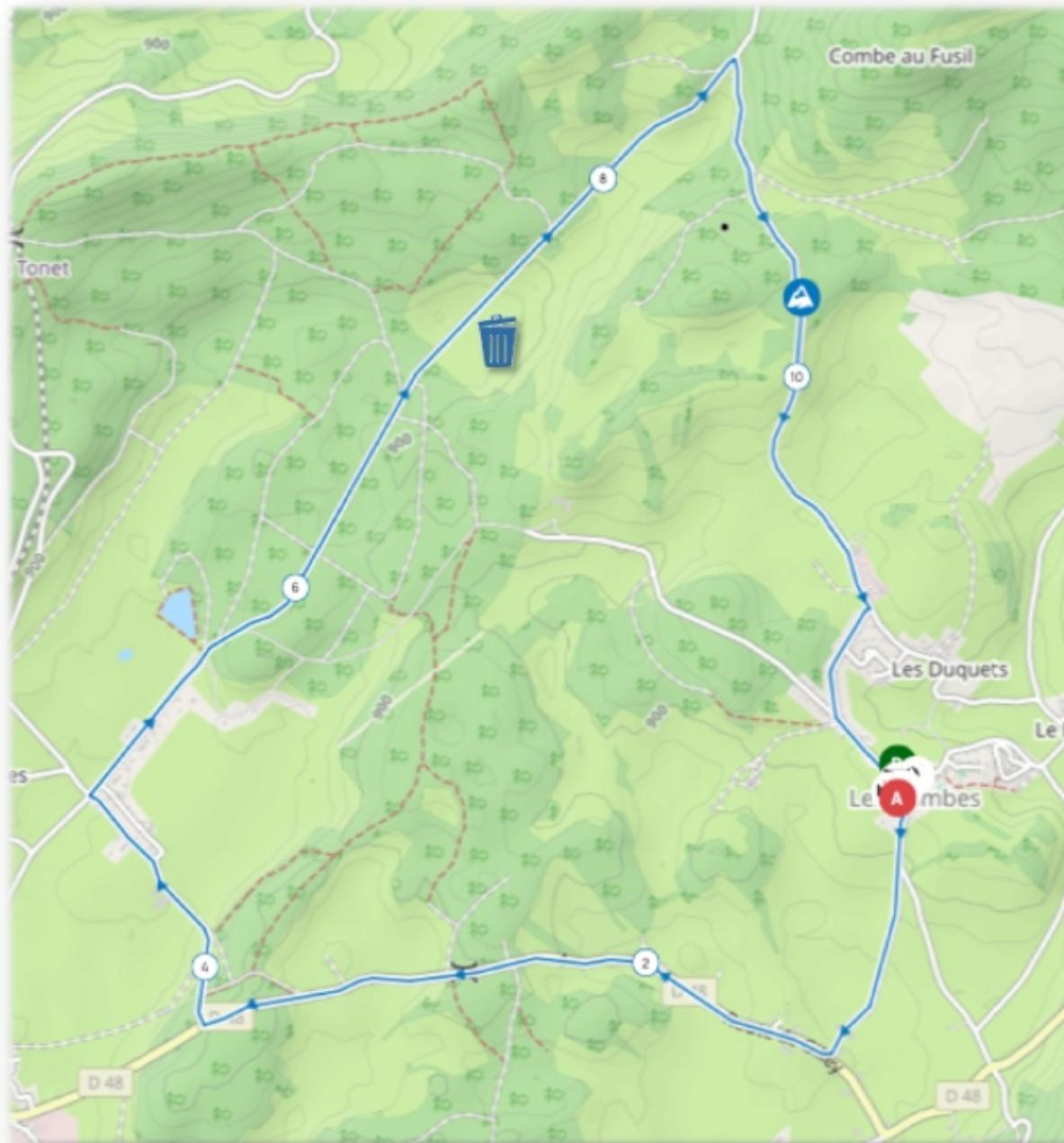
TEAM VCM URBANBIKE (NOUVELLE STRUCTURE)

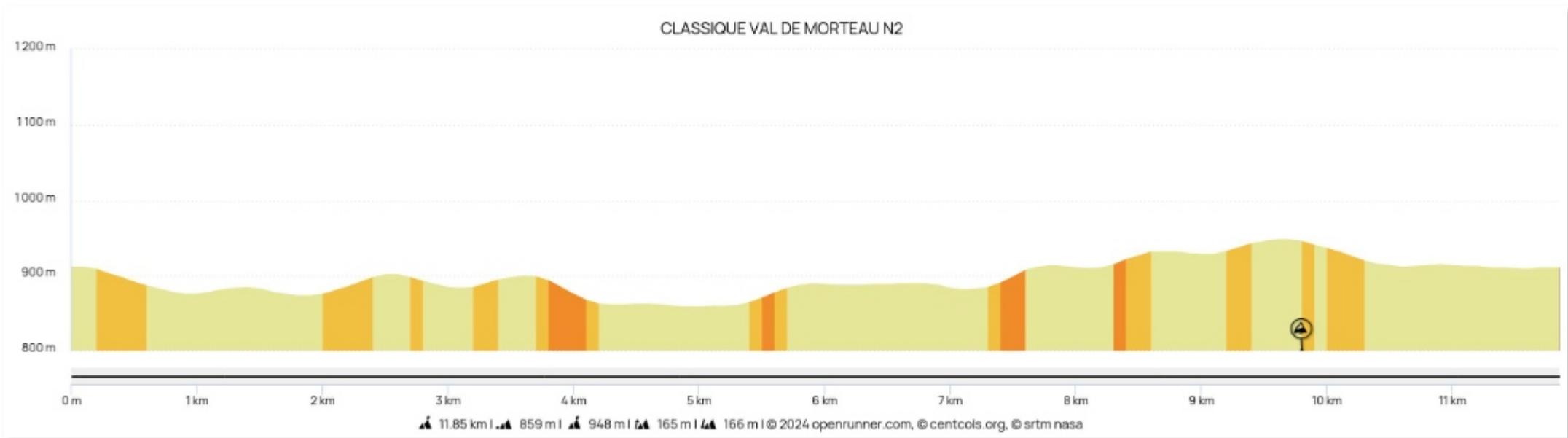


TEAM VERN 35



VCESQY TEAM VOÛSSERT





CLASSIQUE FÉMININE DU VAL DE MORTEAU - Coupe de France Femmes National 2 - 29 juin 2024

KMS	LIEUX DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	RESTE KM	33	35	37
0,0	DEPART - Rue de l'Orée du Bois - 2500 Les Combes	910	VC	83,3	09:00	09:00	09:00
0,1	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	83,2	09:00	09:00	09:00
1,2	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	82,1	09:02	09:02	09:01
3,8	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	79,5	09:06	09:06	09:06
4,9	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	78,4	09:08	09:08	09:07
8,7	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	74,6	09:15	09:14	09:14
9,8	Le Lavot	937	VC	73,5	09:17	09:16	09:15
11,0	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	72,3	09:20	09:18	09:17
11,5	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'Orée du Bois	911	VC	71,8	09:20	09:19	09:18
11,9	1er passage sur la ligne	910	VC	71,5	09:21	09:20	09:19
12,0	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	71,3	09:21	09:20	09:19
13,1	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	70,2	09:23	09:22	09:21
15,7	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	67,6	09:28	09:26	09:25
16,8	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	66,5	09:30	09:28	09:27
20,6	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	62,7	09:37	09:35	09:33
21,7	GPM 1 - Le Lavot	937	VC	61,6	09:39	09:37	09:35
22,9	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	60,4	09:41	09:39	09:37
23,4	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'Orée du Bois	911	VC	59,9	09:42	09:40	09:37
23,8	2ème passage sur la ligne	910	VC	59,6	09:43	09:40	09:38
23,9	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	59,4	09:43	09:40	09:38
25,0	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	58,3	09:45	09:42	09:40
27,6	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	55,7	09:50	09:47	09:44
28,7	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	54,6	09:52	09:49	09:46
32,5	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	50,8	09:59	09:55	09:52
33,6	Le Lavot	937	VC	49,7	10:01	09:57	09:54
34,8	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	48,5	10:03	09:59	09:56
35,3	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'Orée du Bois	911	VC	48,0	10:04	10:00	09:57
35,7	3ème passage sur la ligne	910	VC	47,7	10:04	10:01	09:57
35,8	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	47,5	10:05	10:01	09:58
36,9	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	46,4	10:07	10:03	09:59

39,5	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	43,8	10:11	10:07	10:04
40,6	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	42,7	10:13	10:09	10:05
44,4	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	38,9	10:20	10:16	10:12
45,5	GPM 2 - Le Lavot	937	VC	37,8	10:22	10:18	10:13
46,7	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	36,6	10:24	10:20	10:15
47,2	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'Orée du Bois	911	VC	36,1	10:25	10:20	10:16
47,6	4ème passage sur la ligne	910	VC	35,8	10:26	10:21	10:17
47,7	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	35,6	10:26	10:21	10:17
48,8	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	34,4	10:28	10:23	10:19
51,4	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	31,9	10:33	10:28	10:23
52,5	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	30,8	10:35	10:30	10:25
56,3	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	27,0	10:42	10:36	10:31
57,4	Le Lavot	937	VC	25,9	10:44	10:38	10:33
58,6	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	24,7	10:46	10:40	10:35
59,1	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'Orée du Bois	911	VC	24,2	10:47	10:41	10:35
59,5	5ème passage sur la ligne	910	VC	23,9	10:48	10:41	10:36
59,6	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	23,7	10:48	10:42	10:36
60,7	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	22,6	10:50	10:44	10:38
63,3	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	20,0	10:55	10:48	10:42
64,4	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	18,9	10:57	10:50	10:44
68,2	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	15,1	11:04	10:56	10:50
69,3	GPM 3 - Le Lavot	937	VC	14,0	11:06	10:58	10:52
70,5	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	12,8	11:08	11:00	10:54
71,0	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'Orée du Bois	911	VC	12,3	11:09	11:01	10:55
71,4	6ème passage sur la ligne	910	VC	12,0	11:09	11:02	10:55
71,5	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	11,8	11:10	11:02	10:55
72,6	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	10,7	11:12	11:04	10:57
75,2	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	8,1	11:16	11:08	11:01
76,3	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	7,0	11:18	11:10	11:03
80,1	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	3,2	11:25	11:17	11:09
81,2	Le Lavot	937	VC	2,1	11:27	11:19	11:11
82,4	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	0,9	11:29	11:21	11:13
82,9	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'Orée du Bois	911	VC	0,4	11:30	11:22	11:14
83,3	ARRIVÉE - Rue de l'Orée du Bois	910	VC	0,0	11:31	11:22	11:15



Zone de déchets au KM 7 sur 300 m





CONTACTS ORGANISATION

Siège VCMM – 7 avenue de la gare – 25500 Morteau

03 81 67 60 95 – vcmorteaumontbenoit@orange.fr

Jean-François DUCROT – Président VCMM

06 95 72 46 61

Fabien VARDANEGA – Directeur de course

07 84 69 54 86

Jason ROY - Correspondant des équipes

07 85 36 24 88

Site Internet : <https://www.vcmm.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/classiquefemininevaldemorteau>



PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES
OFFICIELS



Morneau - Maîche





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>